### ART. PREMIER N° AS7

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Rejeté

## **AMENDEMENT**

Nº AS7

présenté par M. Cinieri, M. Seitlinger, M. Bourgeaux, M. Dubois, M. Gosselin, M. Brigand, M. Ray, M. Cordier, M. Bazin et Mme Anthoine

#### **ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 6, substituer au nombre :	
« six »	
le nombre :	
« douze ».	

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les risques liés à l'exposition excessives aux écrans numériques sont importants pour les enfants, même au-delà de 6 ans.

Il convient donc de mettre en place une politique de prévention jusqu'à 12 ans.